

PLU d'Asson

Réunion de concertation

Diagnostic

Etat Initial de l'Environnement

Le Plan Local d'Urbanisme

- Le PLU permet d'organiser le développement de la commune pour les prochaines années
- Il traduit le projet communal et il est approuvé par le Conseil Municipal
- C'est un document d'urbanisme réglementaire qui définit le droit d'occupation des sols
- Il définit des règles selon les zones : urbaines, agricoles, naturelles... sur l'ensemble du territoire

Le Plan Local d'Urbanisme

- Il permet de recourir à des outils tels que les emplacements réservés, le Droit de Préemption Urbain...
- C'est un outil qui peut évoluer dans le cadre de procédures de modification ou révision.

Le Plan Local d'Urbanisme

- Le dossier du PLU comprend désormais :
 - Un rapport de présentation
 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 - Le plan de zonage et le règlement
 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Les annexes

Le Plan Local d'Urbanisme

- ➔ Le Conseil Municipal d'Asson a prescrit la révision du PLU afin :
 - d'intégrer les dispositions du Grenelle de l'Environnement
 - d'anticiper la mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Nay en cours d'élaboration

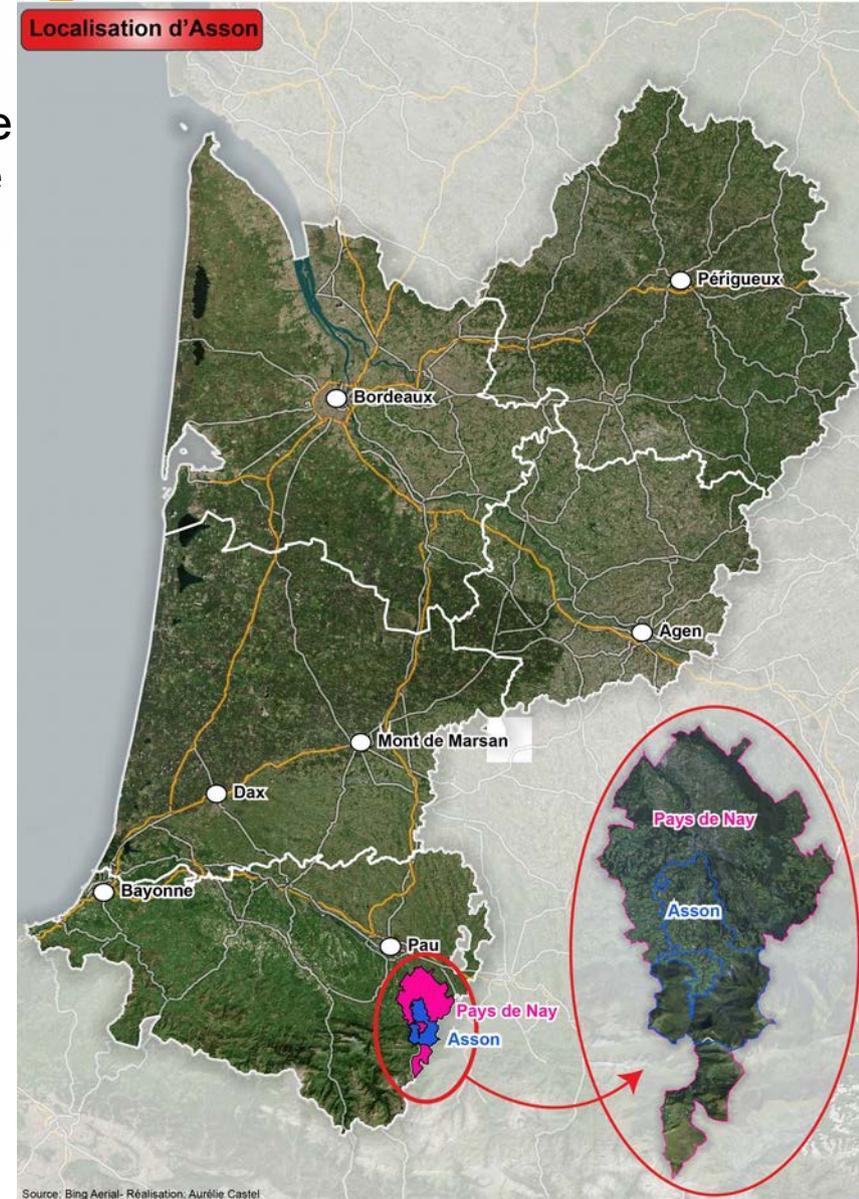
Le Plan Local d'Urbanisme

- ➔ La révision du Plan Local d'Urbanisme sera réalisée en concertation avec la population :
 - une réunion publique sera tenue à chaque stade de la procédure
 - un registre de concertation est à disposition en Mairie
 - les documents de travail seront mis à disposition en Mairie

- ➔ Des réunions spécifiques sont en outre organisées avec la Profession Agricole

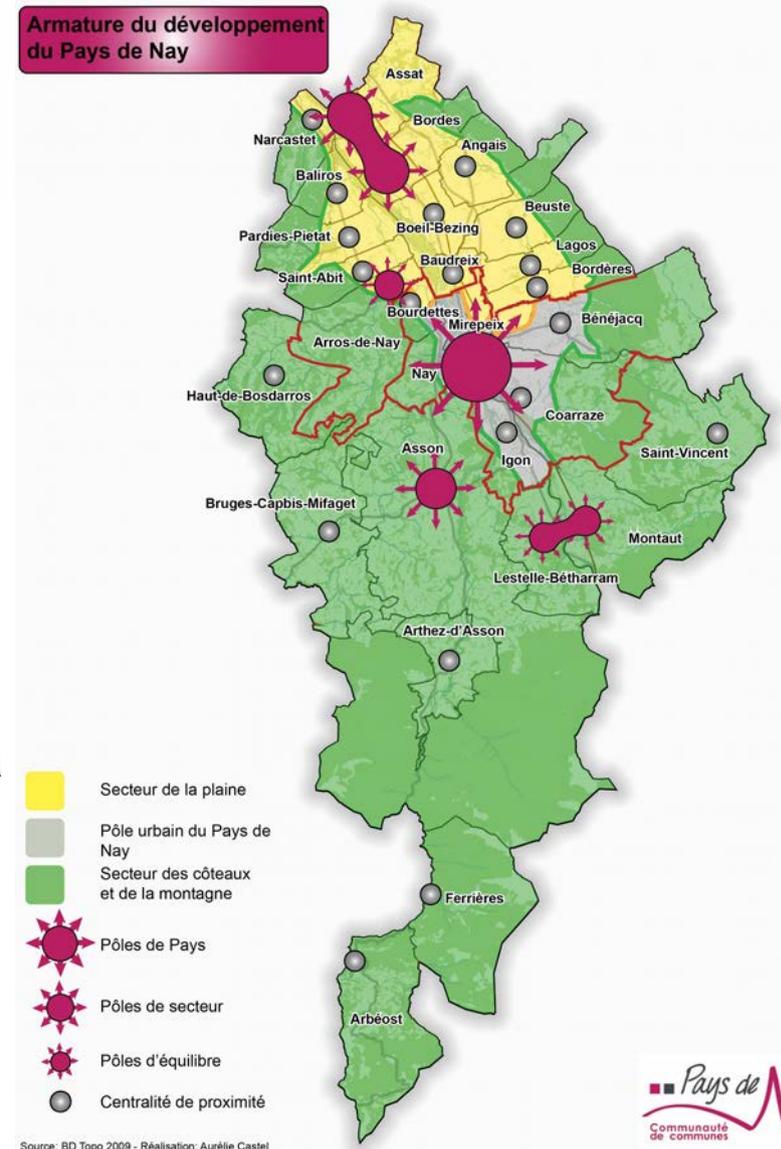
Positionnement géographique et organisation territoriale

- ➔ D'une superficie de 83 km², la commune est située en position de carrefour entre le béarn et la bigorre sur l'itinéraire du Col du Soulor et de l'Espagne via le Col du Portalet.
- ➔ Desserte autoroutière à 27 minutes à Soumoulou ou à 35 minutes à Pau
- ➔ Un accès par la RD 35 depuis Igon et Louvie-Juzion ou Nay par la RD 36 et le Soulor depuis la RD 126
- ➔ La proximité d'une desserte ferroviaire en développement sur la gare de Coarraze-Nay



Positionnement géographique et organisation territoriale

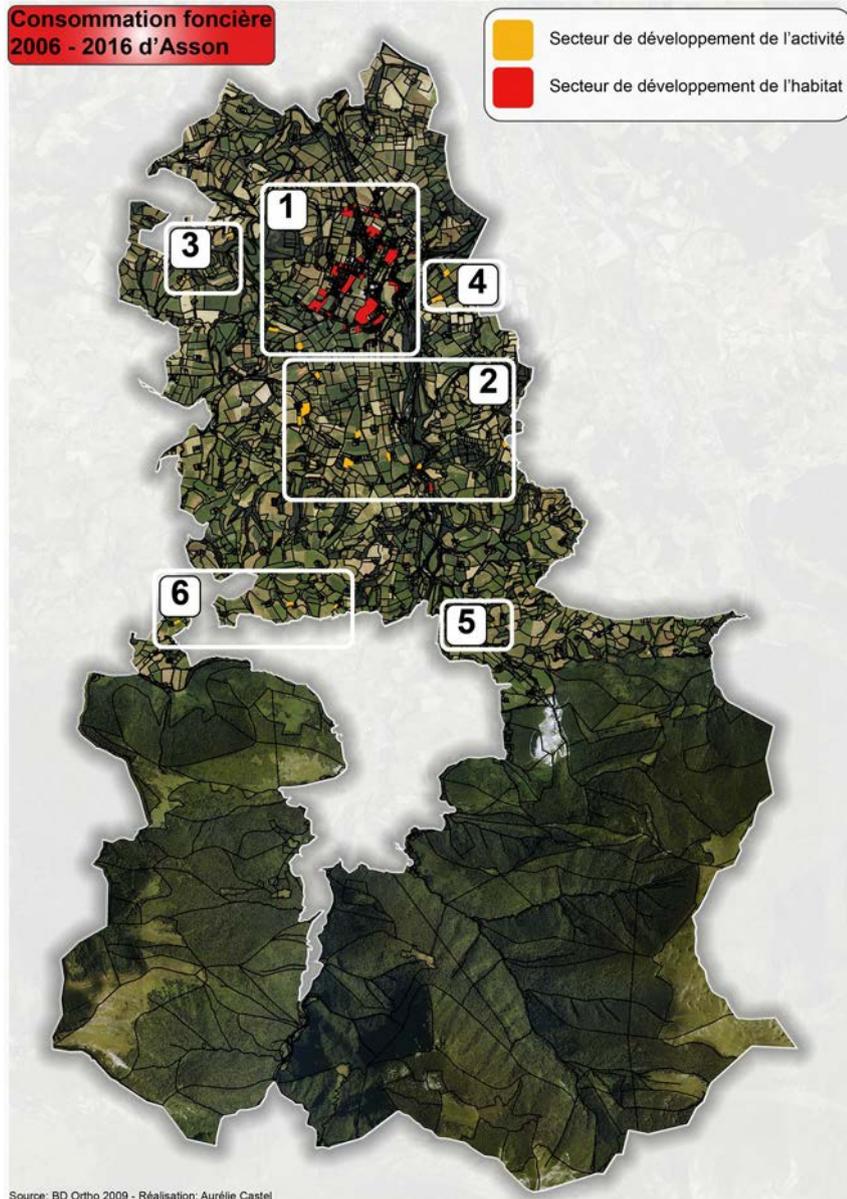
- ➔ Une CDC de 28 communes avec une population de 29 305 habitants (+4600 habitants depuis 1990)
- ➔ Un projet de SCoT rural qui identifie déjà plusieurs enjeux sur/pour Asson
- ➔ Un rôle de structuration du secteur sud du Pays de Nay (Coteaux et Montagne)
- ➔ Une proximité immédiate avec Nay (5 minutes par la RD 36) qui renforce le positionnement au niveau du territoire et l'attractivité



L'évolution urbaine

- ➔ Sur la période 2006-2016, **28,93 hectares** auraient été consommés :
 - **19,57 hectares** à vocation d'**habitat**, quasi exclusivement sur le bourg
 - **9,36 hectares** pour les **activités** publiques, économiques (dont agricoles)
- ➔ 125 pavillons ont été construits, pour une moyenne de 1565 m² par construction. 4 opérations de plus de 10 constructions ont été réalisées en 10 ans.
- ➔ La consommation d'espace à vocation d'activités est liée à l'extension du zoo (2,25 ha), à la déchetterie (0,91 ha) et à la construction de bâtiments à vocation agricole (6,09 ha)
- ➔ L'**analyse du SCoT sur 1998-2012** met en évidence une consommation de 26,55 ha pour l'habitat et de 13,82 ha pour les activités dont constructions agricoles (8,04 ha)
- ➔ Le rythme de consommation hors constructions agricoles est de **2,3 ha par an** tant pour l'analyse SCoT que cela fait au titre du PLU

L'évolution urbaine



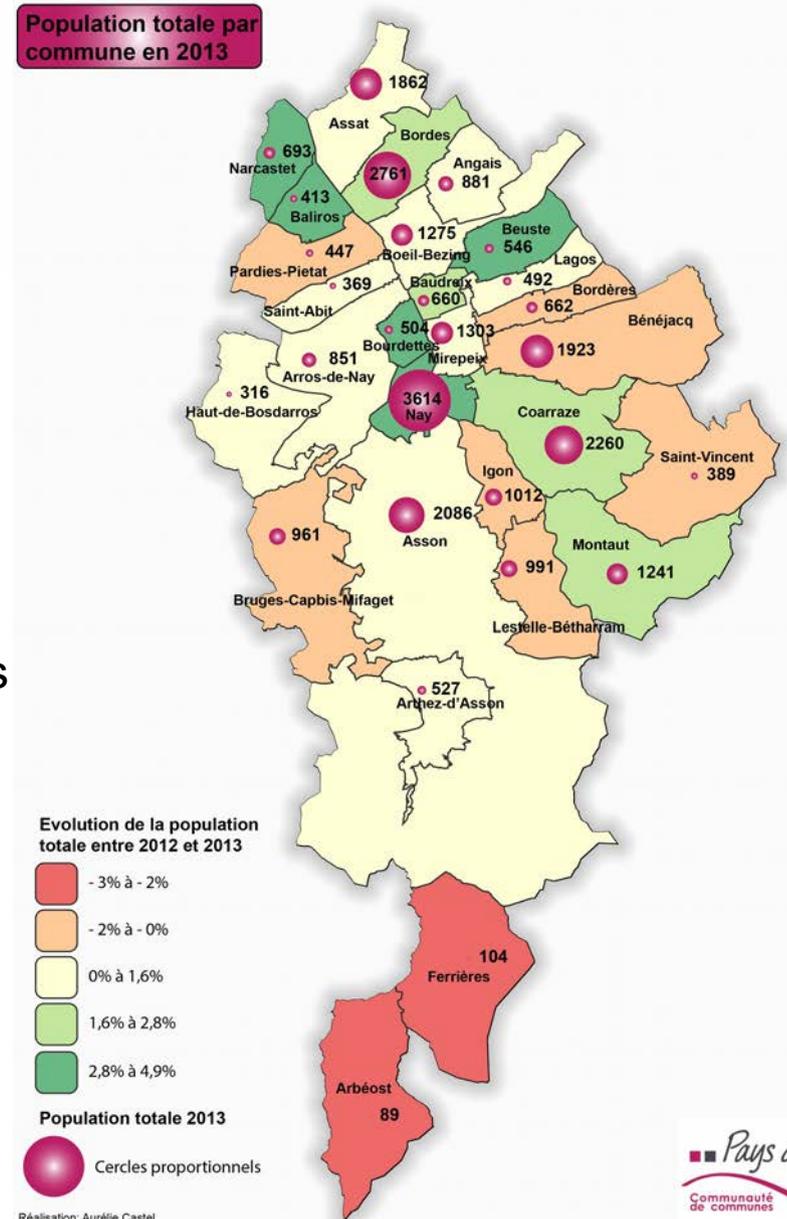


L'évolution urbaine

- Le résiduel constructible du PLU sur le bourg est conséquent avec 46 hectares
dont 18 hectares en zone U,
9 hectares en zones AU1 et AU2,
19 hectares en zones AU3 et AU4
- Ces chiffres représentent un **potentiel de densification** important qu'il conviendra d'affiner par rapport à différents critères (rétention, topographie, accès, réseaux...)
- La recherche de nouvelles emprises constructibles sur les terres agricoles et naturelles n'est donc pas un enjeu hormis pour la zone d'activités communautaires et l'extension du zoo

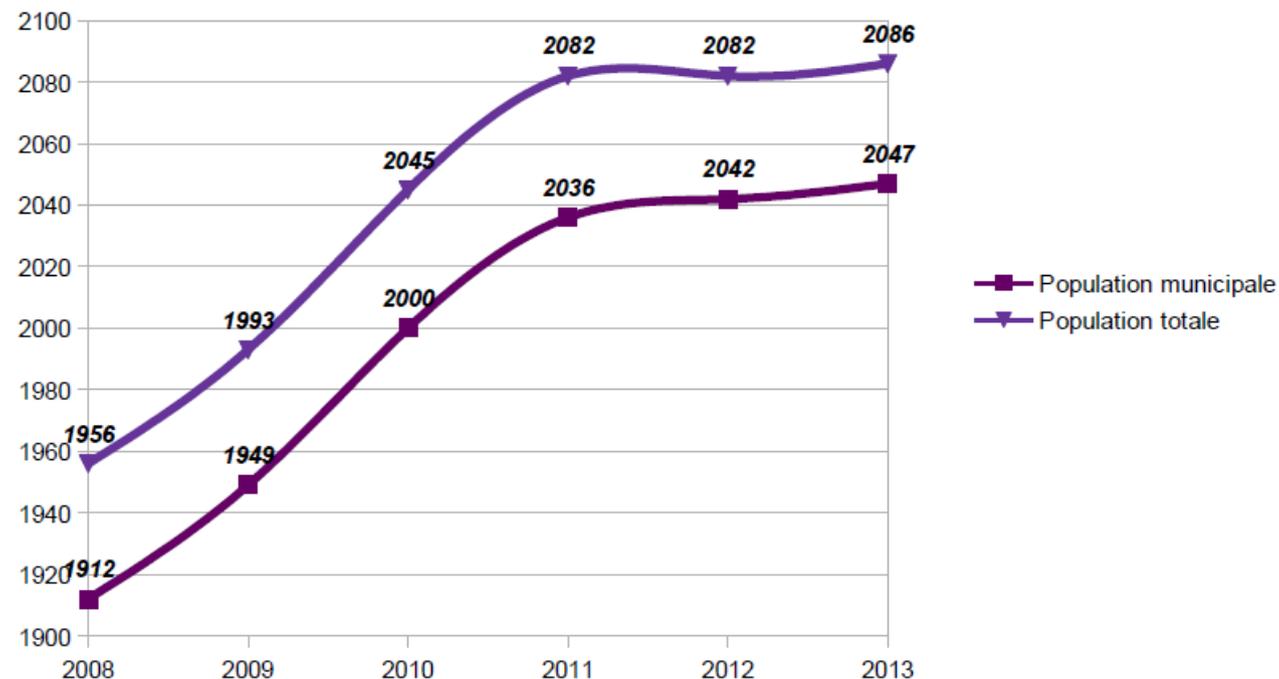
La démographie

- La commune d'Asson est la 4ème commune du Pays de Nay en matière de population avec 2086 habitants (pop totale), et la plus peuplée au sud d'une ligne Arros-de-Nay / Bénéjacq
- Avec 2086 habitants en population totale en 2013, **la commune a gagné 280 habitants** depuis 1990, ce qui est très dynamique.
- Depuis 1990, le rythme de croissance est de **+ 0,7% par an**



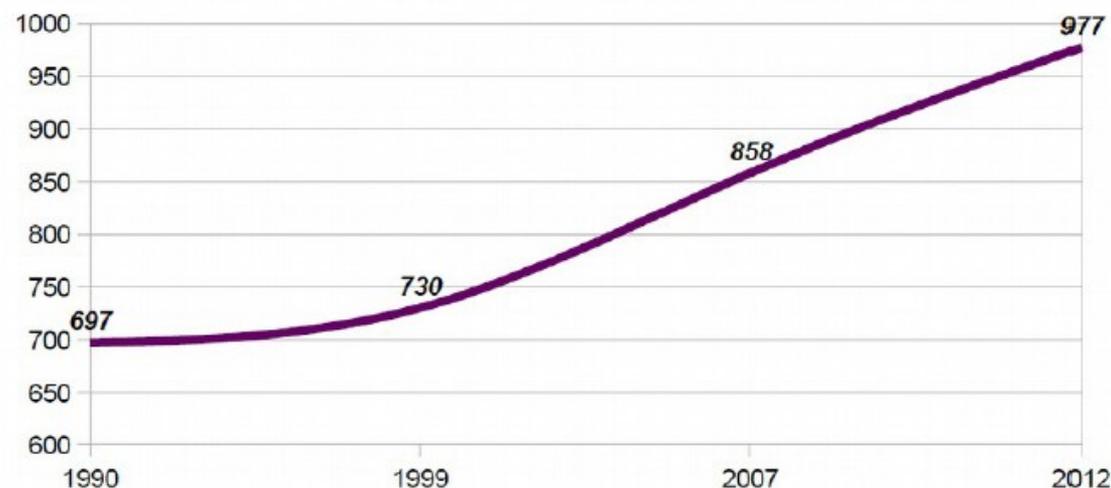
La démographie

Population : Zoom l'évolution de 2008 à 2013



➔ Sur la période 2008 /2013, la dynamique s'est accélérée avec un gain de 130 habitants avec un rythme de croissance de + 1,33% par an (pointe à + 2,14% par an entre 2008 et 2011)

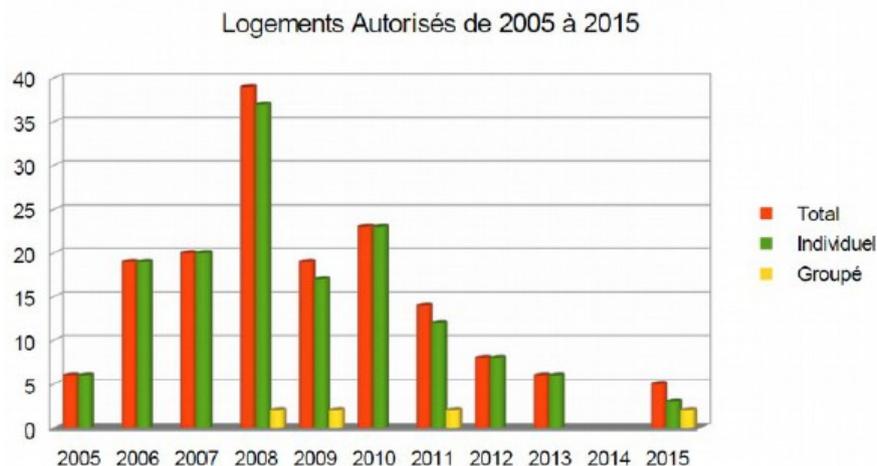
Nombre de logements (1990-2012)



- Avec 977 logements, le parc connaît une évolution régulière et très importante depuis 1999 : +250 logements (+33%) en 13 ans
- La commune compte 83% de résidences principales, mais le parc de logements se caractérise surtout par un fort taux de vacance (11,2% en 2012 soit 109 logements). Ce taux n'était que de 5% soit 43 logements en 2007.
- Le nombre de résidences secondaires est lui de en forte baisse passant de 88 à 51 en 5 ans.



- ➔ Le parc de logements locatifs (160) est relativement développé, avec un nombre important de logements communaux (14 PALULOS et 10 logements conventionnés) et la présence de 12 logements HLM (Office de Bayonne)
- ➔ La décohabitation est très marquée puisque le nombre d'occupants par logement est passé de 3,8 en 1968 à 2,5 en 2011
- ➔ De 2005 à 2015, 159 nouveaux logements ont été autorisés soit un rythme de **15 nouveaux logements par an**. L'année 2008 connaît un pic, avec 39 logements autorisés.



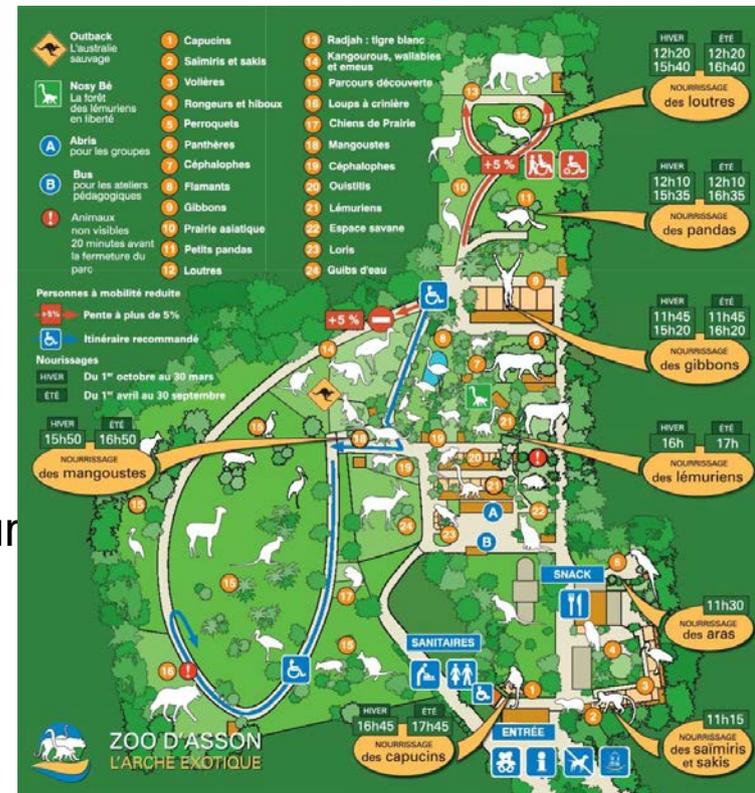
L'économie

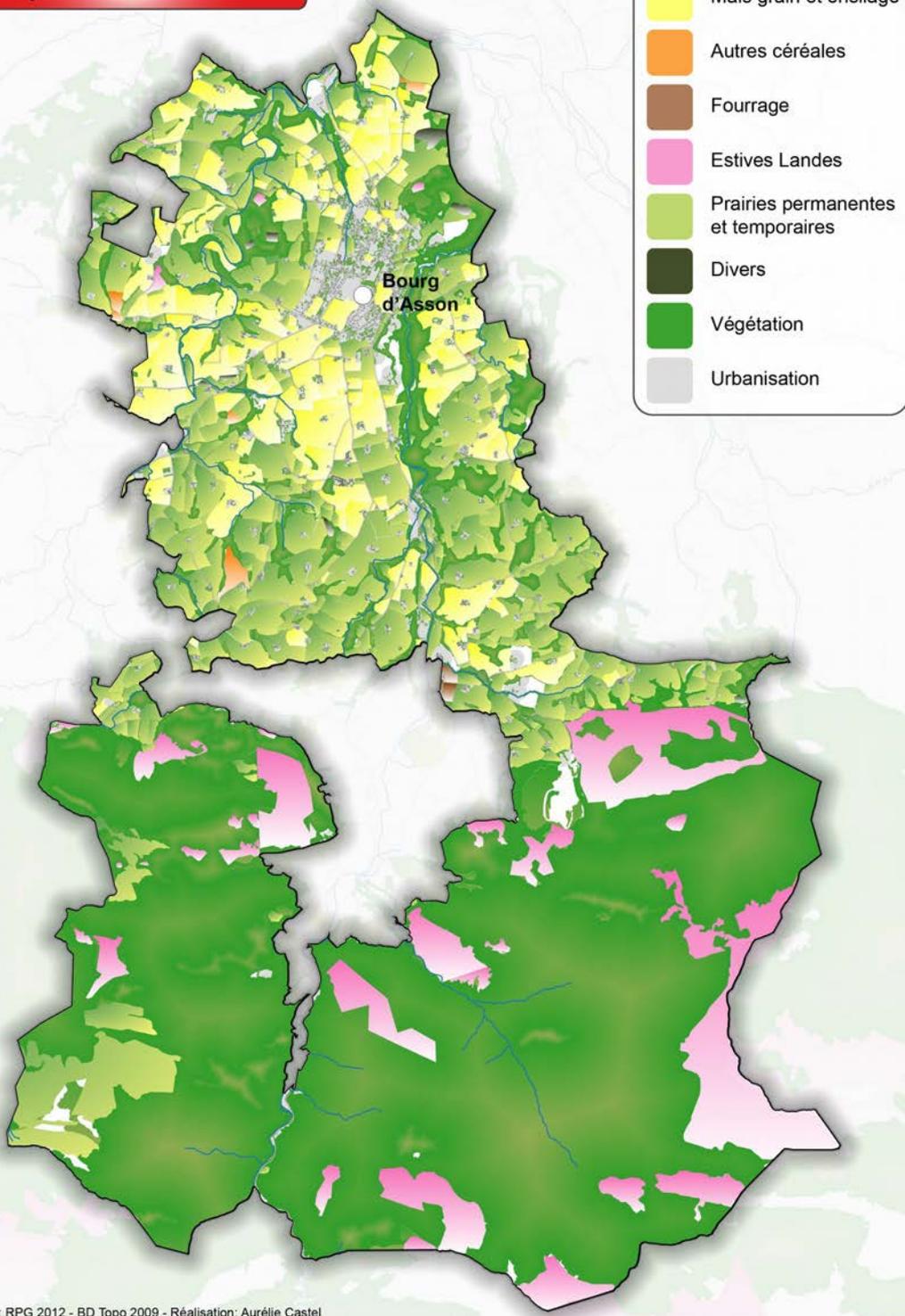
- ➔ En 2011, la commune comptait 342 emplois pour 1 seul établissement de plus de 20 salariés
- ➔ Le tissu commercial est modéré en raison de la proximité de Nay et Coarraze : pharmacie, coiffeur, 2 stations de distribution de carburant, épicerie-pizzeria, bar-tabac, boucherie-charcuterie (permis déposé) et 2 points de vente de pain
- ➔ La commune est caractérisée également par l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert par le groupe Daniel (autorisation d'exploitation jusqu'en 2030)



L'économie

- Le tourisme renvoie en premier au zoo d'Asson, qui existe depuis 1964 et qui attire environ 50 000 visiteurs par an sur une superficie de 5 hectares
- La commune dispose également de 8 gîtes et 2 chambres d'hôtes, ainsi que de 2 solutions d'accueil pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.
- Le GR 78 ainsi que 4 parcours du Plan Local de Randonnées sont situés sur le territoire de la commune
- La commune possède enfin un parcours de pêche sportive et les bâtiments de l'entrée des Grottes de Bétharram



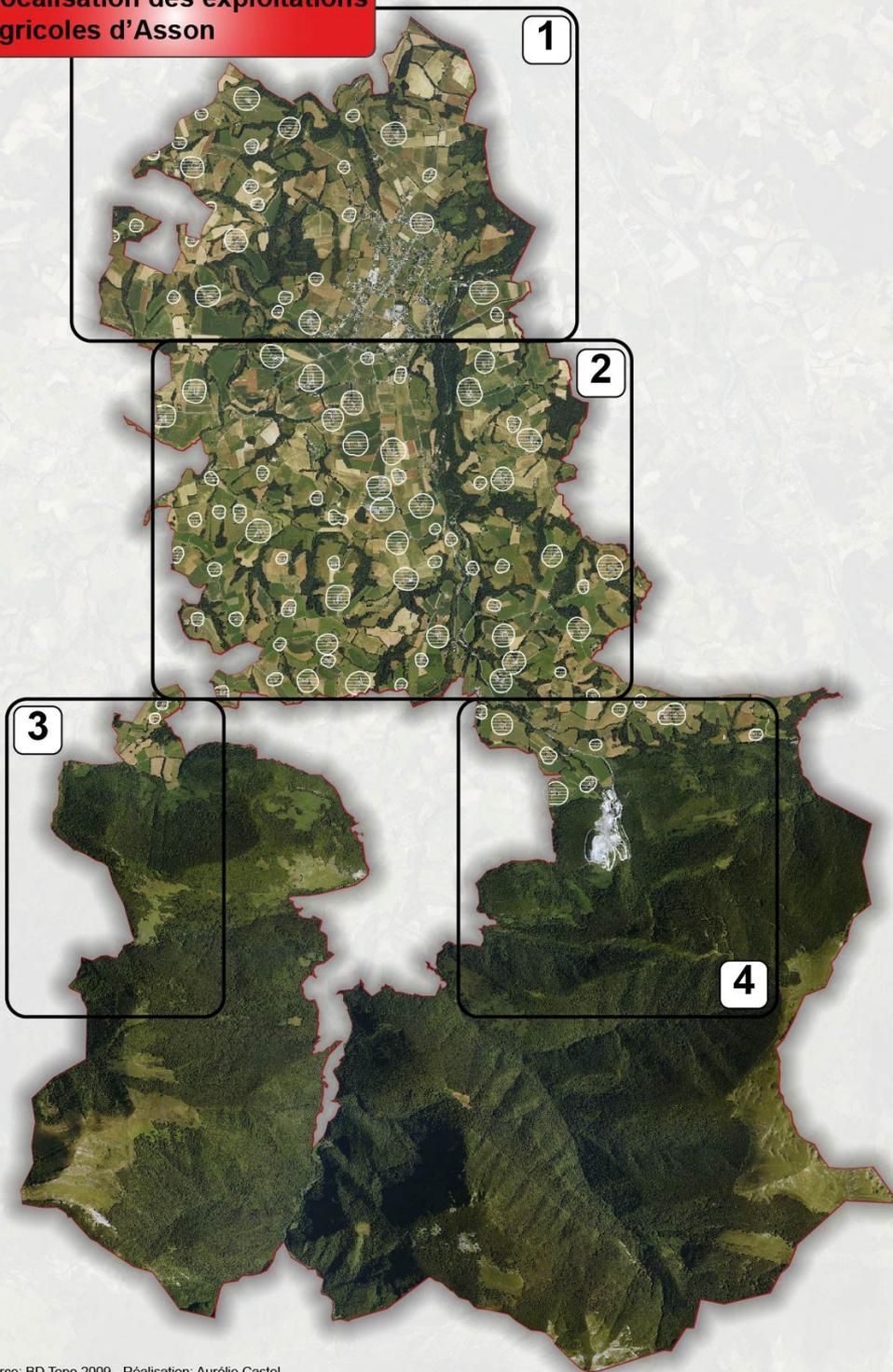


L'économie

- ➔ D'un point de vue global, les espaces agricoles regroupent 41% du territoire communal (3418 ha), marquant son identité rurale
- ➔ Il faut toutefois indiquer que les 41% d'espaces agricoles comprennent les estives et landes importantes sur la montagne ainsi que les prairies permanentes et temporaires

Source: RPG 2012 - BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

Localisation des exploitations agricoles d'Asson



Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

L'économie

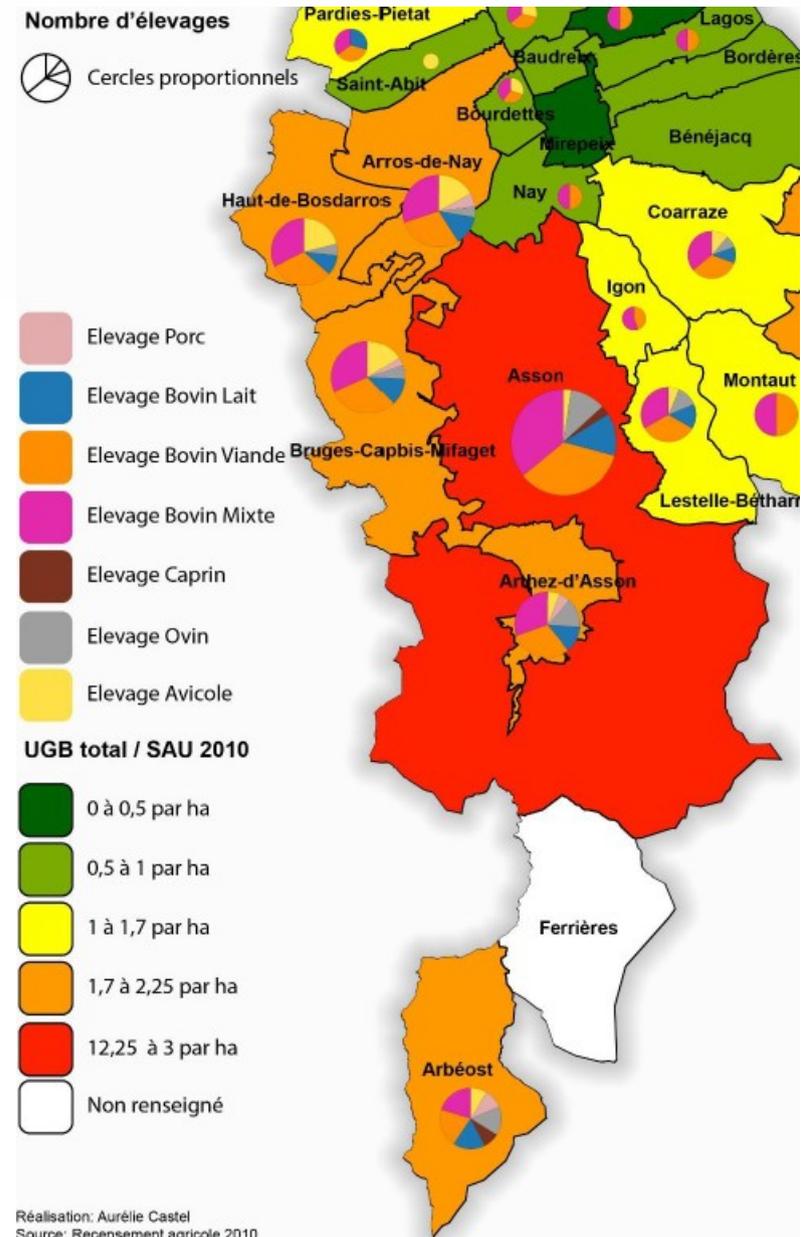
une centaine d'exploitations ou sites d'exploitations (toutes n'ayant pas leur siège sur la commune) ont été recensées au titre du diagnostic agricole, avec une première information concernant :

- leur localisation,
- la nature et l'importance de l'activité (nombre d'animaux...),
- la présence d'un périmètre d'éloignement qu'il conviendra de préciser,
- les projets et perspectives de l'exploitation.

- ➔ La **Surface Agricole Utile des exploitations de la commune** était de **2572 hectares** en 2010, soit une **hausse de 3,4 %** par rapport à 2000. Il faut y ajouter **1224 hectares d'estives**.
- ➔ Sur la même période, le **nombre d'exploitations** est passé de **103 à 109**, soit une **hausse** qui est en **opposition avec l'ensemble des tendances**, même si elle semble être portée plutôt par des petites structures. De même, le nombre d'exploitation avait très fortement chuté entre 1988 et 2000 (-40%).
- ➔ La **SAU moyenne** de chaque exploitation **est stable** sur 10 ans, voisine de **25 hectares**.
- ➔ Les **exploitants de plus de 50 ans** représentent **55 exploitants** mais en proportion **40% de la SAU** soit **1040 hectares**.

- ➔ Au 31 décembre 2013, l'activité agricole représentait une centaine d'exploitations
- ➔ Le poids de l'élevage plus de 5000 têtes recensées en 2010
- ➔ Les bovins allaitants constituent le premier élevage avec 42 éleveurs pour une taille moyenne de 27 vaches adultes.
- ➔ Les bovins lait sont présents sur 23 exploitations : c'est un élevage spécialisé avec une moyenne de 47 vaches adultes. Depuis 30 ans, 60% des élevages laitiers ont disparu sur la commune.

L'économie



L'économie

- L'élevage ovin concerne 19 exploitations dont 10 en ovins lait : il s'agit d'une production très particulière (233 brebis en moyenne) avec, dans certains cas, de la transformation et fabrication de fromages de pays. Il existe également 2 élevages de chèvres avec lait transformé.
- Il y a des élevages hors sol : 4 élevages porcins, 6 élevages de veaux en batterie ainsi que des élevages de canards.
- Il est à remarquer la taille importante des élevages : 43 sont d'ailleurs soumis au régime des installations classées pour l'environnement.
- En ce qui concerne les terres, on note la présence de 740 hectares de maïs.

- La **population active de 15 à 64 ans** est de **915 personnes** en 2012.
- Les retraités sont la 1ère catégorie socio-professionnelle de la commune avec 27% et 547 retraités en 2012, devant les ouvriers (20%) et les employés (10%)
- Le nombre de **demandeurs d'emplois** est lui de **78** en 2012, soit **8,2%** de la population active.
- Le **nombre d'emplois** « dans la zone » est stable avec 334 emplois en 2012
- L'emploi salarié représente moins de 60% des emplois, ce qui est lié au nombres d'exploitants agricoles, d'artisans et commerçants, indépendants.
- 23,6% des personnes résident à Asson y travaillent, ce chiffre étant en baisse (24,8% en 2007).

Les équipements et services

- La commune possède 2 écoles, celles du bourg (8 classes de la maternelle au primaire avec une classe TEP d'Igon) et celle du Pont Latapie (2 classes de la maternelle au primaire)
- une garderie est assurée pour chaque école matin et soir
- la restauration scolaire est présente sur les 2 sites ainsi qu'un service de transports
- la commune ne possède pas de crèche mais 7 assistantes maternelles



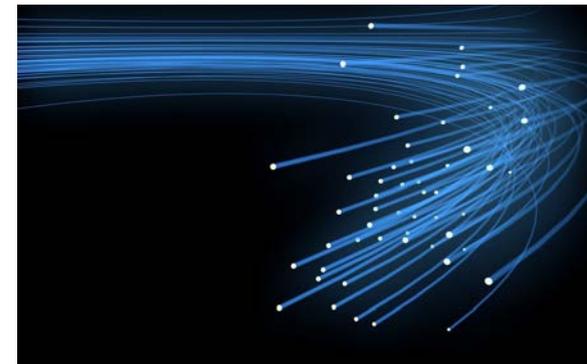
Les équipements et services

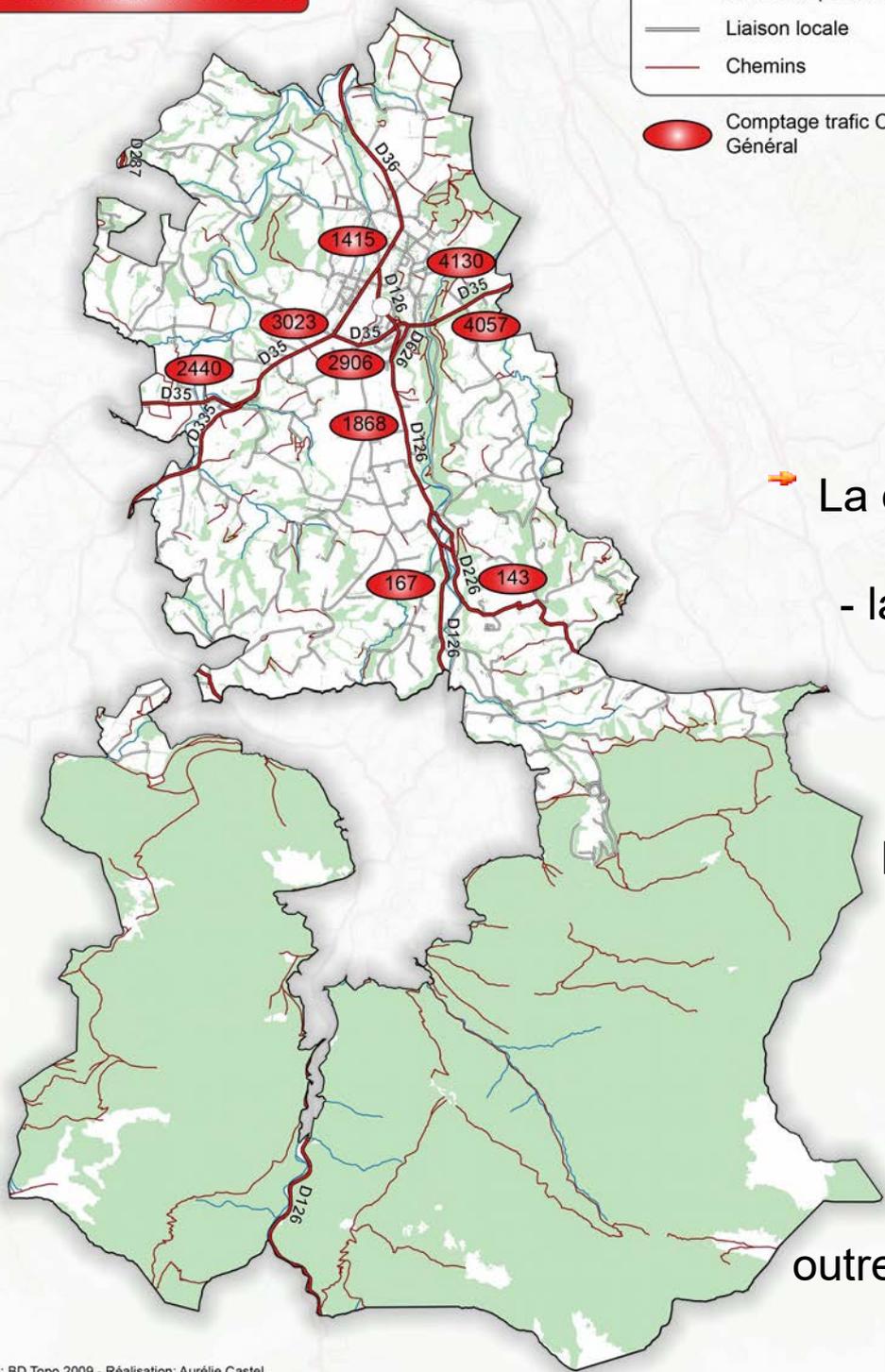
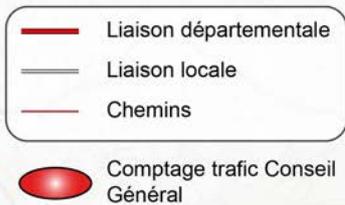
- ➔ La bibliothèque qui a rejoint le réseau de lecture publique du Pays de Nay est installée dans la Mairie.
- ➔ La poste est installée à proximité de la Mairie-Bibliothèque, et est ouverte tous les Matins.
- ➔ Les équipements et services de santé comprennent médecin généraliste, pharmacie, dentiste, cabinet d'infirmières, diététicienne, kinésithérapeute, ostéopathe et sophrologue
- ➔ La commune possède également un gymnase (handball) et une salle socio-culturelle
- ➔ Enfin, il existe une aire de jeux au quartier Labat ainsi qu'un parcours de santé



Les équipements et services

- ➔ En termes de TIC, pour le Haut-Débit, la commune possède un point NRA qui dessert également les communes de Bruges Capbis Mifaget, Haut de Bosdarros, Lestelle Betharram, Louvie Juzon et Lys.
- ➔ Ce central est équipé en VSDL2, qui permettrait un début supérieur à celui actuellement exploité. 3 opérateurs y sont présents : Orange, Bouygues et SFR.
- ➔ A l'échelle de l'ensemble de la couverture du point NRA, 95 % des lignes raccordées peuvent avoir l'ADSL, l'ADSL2+, la télévision et le téléphone par ADSL
- ➔ La commune est desservie par le réseau THD déployé via IRIS 64
- ➔ Enfin, la couverture mobile est assurée depuis le pylône TDF de Barrabourg avec un déploiement de la 3G par Orange, Bouygues et SFR, qui ne permet pas toutefois une couverture en 3G satisfaisante sur toute la commune et notamment sur le bourg.





Les déplacements

→ La commune est desservie par 3 axes principaux :

- la RD 35 sur un axe Est-Ouest avec un trafic de 2400 à plus de 4000 véhicules/jour
- la RD 36 au nord pour rejoindre Nay avec 1400 véhicules/jour
- la RD 126 qui dessert la vallée de l'Ouzom et le col de Soulor avec 1900 véhicules/jour avant Arthez d'Asson

→ Le réseau est marqué par la desserte en poids-lourds de la carrière d'Asson

→ Le réseau communal est en outre très développé avec 120 kilomètres de voiries

Les déplacements

- ➔ La commune est desservie par le réseau interurbain départemental sur la ligne 804 Pau-Asson
- ➔ Il existe 2 points d'arrêts (Bourg et au sud du Quartier Latapie) avec une fréquence de 5 à 8 allers/retours par jour du lundi au samedi
- ➔ La commune possède 8 points de prise en charge pour le Transport à la Demande, avec une desserte 6 jours par semaine (matin et/ou après-midi) pour se rendre sur différents points de Coarraze, Nay ou Bénéjacq ce qui permet de bénéficier de l'intermodalité avec les autres modes de transports



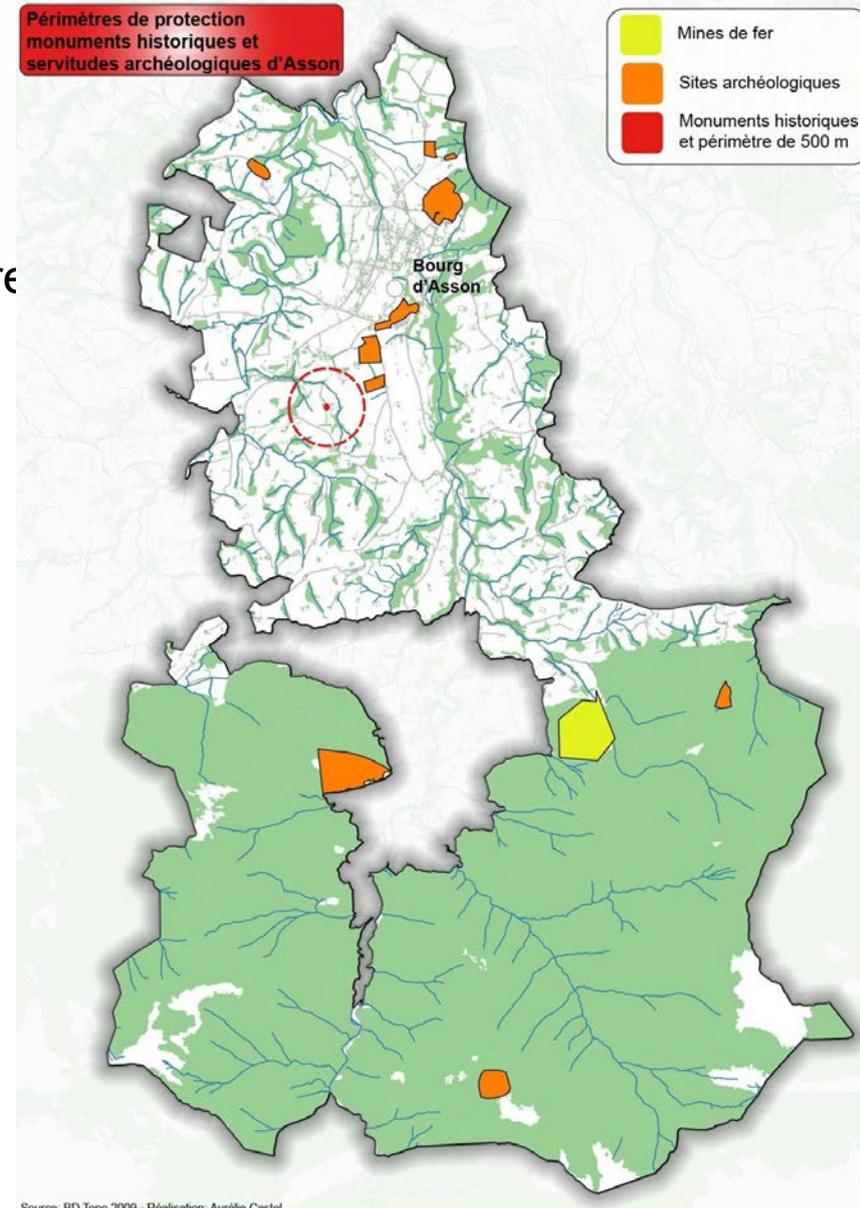
Les déplacements

→ La commune possède plusieurs cheminements ou aménagements destinés aux piétons dans le bourg et notamment au sein des récentes opérations d'aménagement



Le patrimoine

- La serre métallique du zoo est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (grand prix de ferronnerie de l'exposition universelle de 1900), mais son déplacement a été autorisé
- Il existe également plusieurs périmètres de servitudes archéologiques



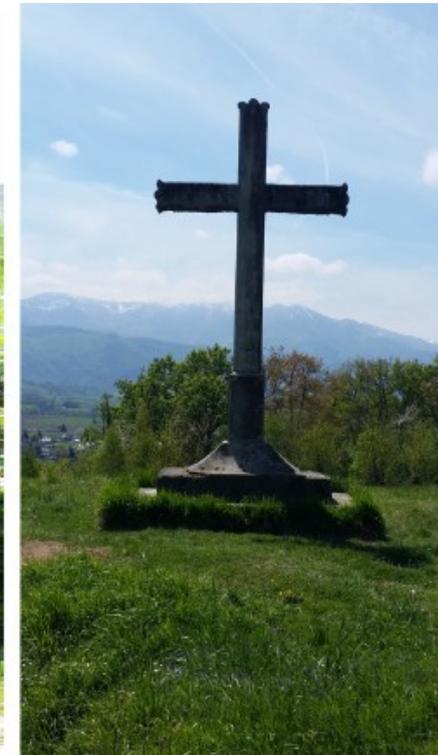
Le patrimoine

- ➔ L'un des édifices majeurs du patrimoine bâti est constitué par le château d'Abère, au sud du bourg sur la route d'Igon. Pour trouver une première trace de l'existence du château, il faut remonter à l'année 1150 pour voir qu'il appartient à un certain Goalhard de Badie et était répertorié comme Maison d'Abadie.
- ➔ L'église Saint-Martin occupe un site privilégié dans le tracé de l'ancienne bastide. Elle est la seule qui subsiste sur les trois que comptait la commune au XV^{ème} siècle : Saint Christau sur les flancs de l'oppidum et Saint Basile à l'emplacement de l'ancienne poste.



Le patrimoine

- ➔ La commune présente également plusieurs ensembles bâtis de grande qualité (quartier Labat, fermes béarnaises) et un patrimoine vernaculaire très diversifié : moulins, lavoir, fours, croix, vestiges...avec une signalétique d'interprétation qui vient d'être mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Nay

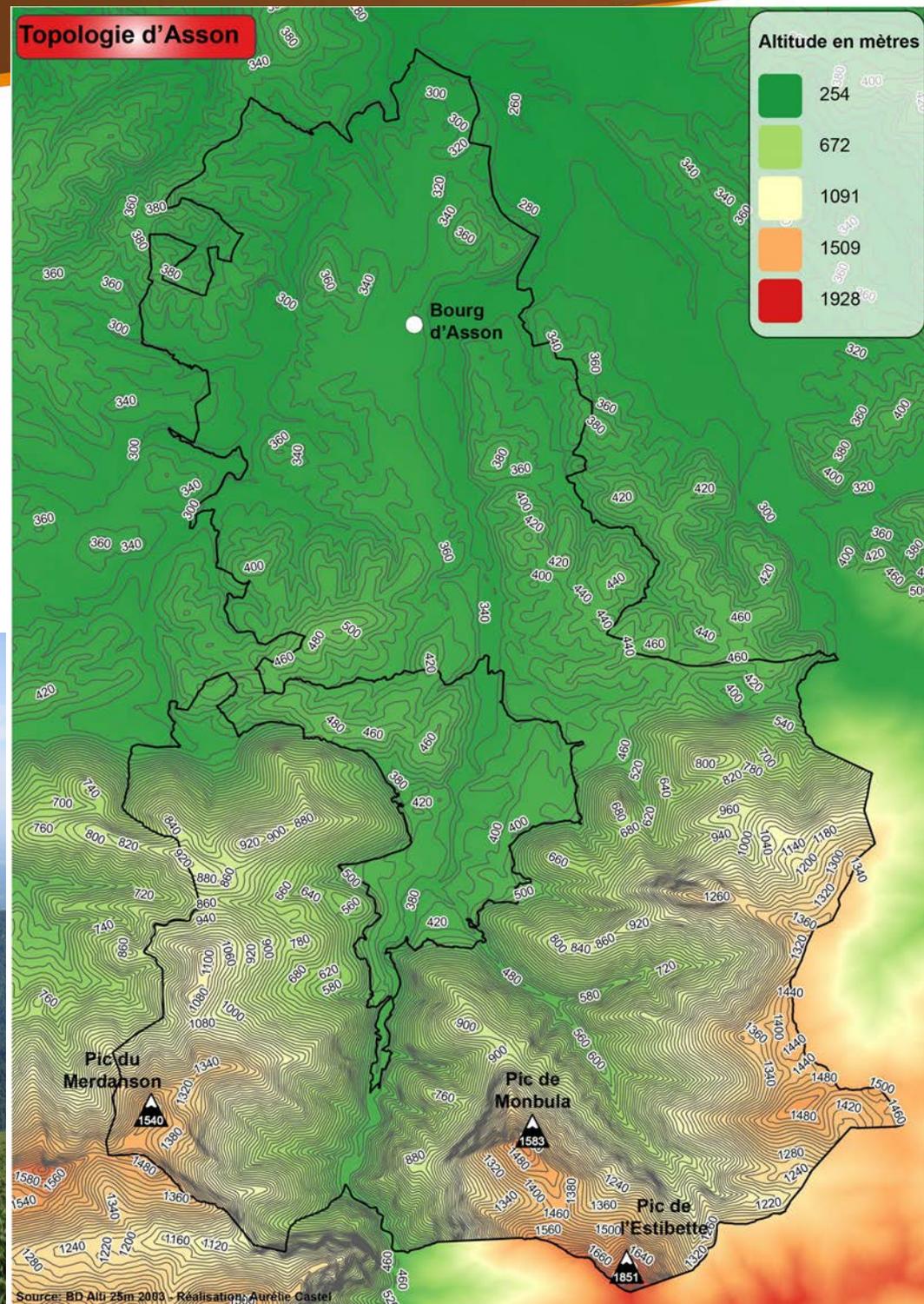


Relief et nature des sols

- ➔ Le relief est vallonné et montagneux, avec :
 - un point bas en limite de la commune de Nay au nord à 254m NGF
 - Le pic de l'Estibette à 1851 m NGF au sud de la commune



Relief et nature des sols

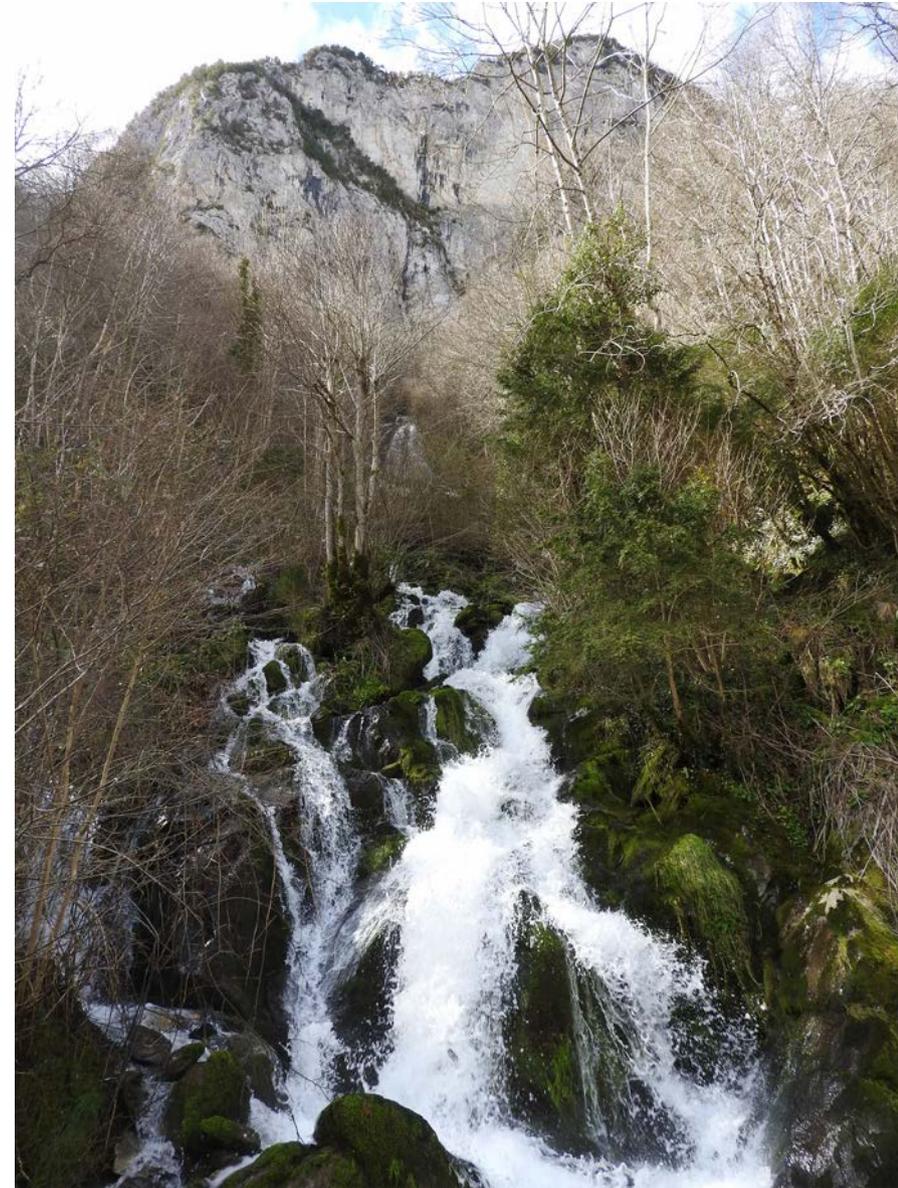


- La commune est de fait soumise au régime de la loi Montagne et des articles L. 122-1 et suivant du Code de l'urbanisme, bien que le PLU approuvé ne développe pas ce point modifiée par la loi modifiée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.
- L'urbanisation est donc réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées. La loi du 28 décembre 2016 ajoute également la possibilité de construire des annexes, de taille limitée, à ces constructions. Le principe de continuité s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux.

- L'Ouzom, long de 33 kms, prend son origine aux sources du Cap d'Ouzom (1 131 m), au fond du cirque du Litor où il reçoit également l'eau de nombreux petits ruisseaux dévalant des hautes crêtes de la Latte de Bazen au Grand Gabizos. Il se jette dans le gave de Pau à Igon, en amont de Nay (altitude 258 m)
- L'Ouzom est plus alimenté par les pluies que par les neiges. Toutefois, la fonte des neiges, au printemps, entraîne un maximum de débit. On note deux périodes d'étiages : février et juillet-août. C'est une rivière à régime pluvio-nival.
- Le Béez, long de 24,1 kms, naît sur les pentes du col d'Arioule.

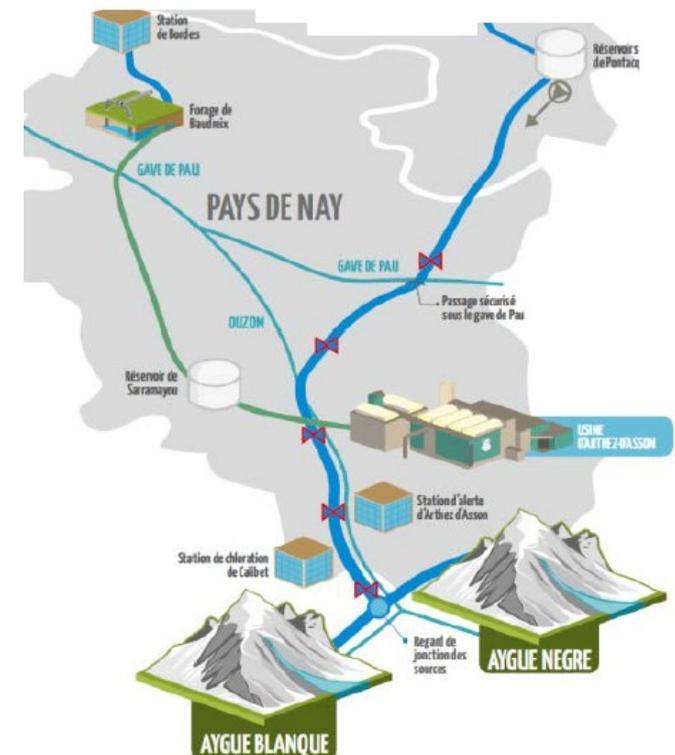


- La commune est enfin marquée par la présence :
- de la cascade de l'Aygue Blanche
 - d'un étang privé sur le quartier Sarramayou
 - de la zone humide de l'Oeil de Béz
 - de plusieurs ouvrages hydrauliques, notamment sur le Béz (piscicultures...)



Gestion de l'eau

- ➔ La production en eau potable est majoritairement assurée par la Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP) et dans une moindre mesure par le Syndicat de la Plaine de Nay qui possède une ressource propre : le captage de la Mouscle (source de Loustau), sur la commune de Montaut. L'essentiel de la ressource provient des captages présents sur les communes d'Asson et d'Arthez-d'Asson (sources des Aygues et captage de l'Ouzom).
- ➔ La commune est à ce titre impactée par 2 servitudes de protection des captage (Aygues Nègre / Blanche et captage de l'Ouzom)
- ➔ Pour la distribution, la commune dépend du SEAPAN



Gestion de l'eau

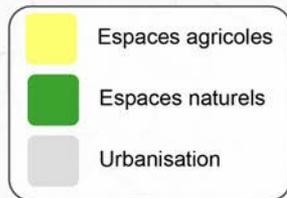
- L'autonomie de stockage a été renforcée avec la construction d'un nouveau réservoir de 3.000m³ sur le site Sarramayou, qui complète ainsi les deux réservoirs de 500m³ déjà existants sur le site.
- Le SMNEP possède aussi une station de chloration sur le site du Calibet.



Gestion de l'eau

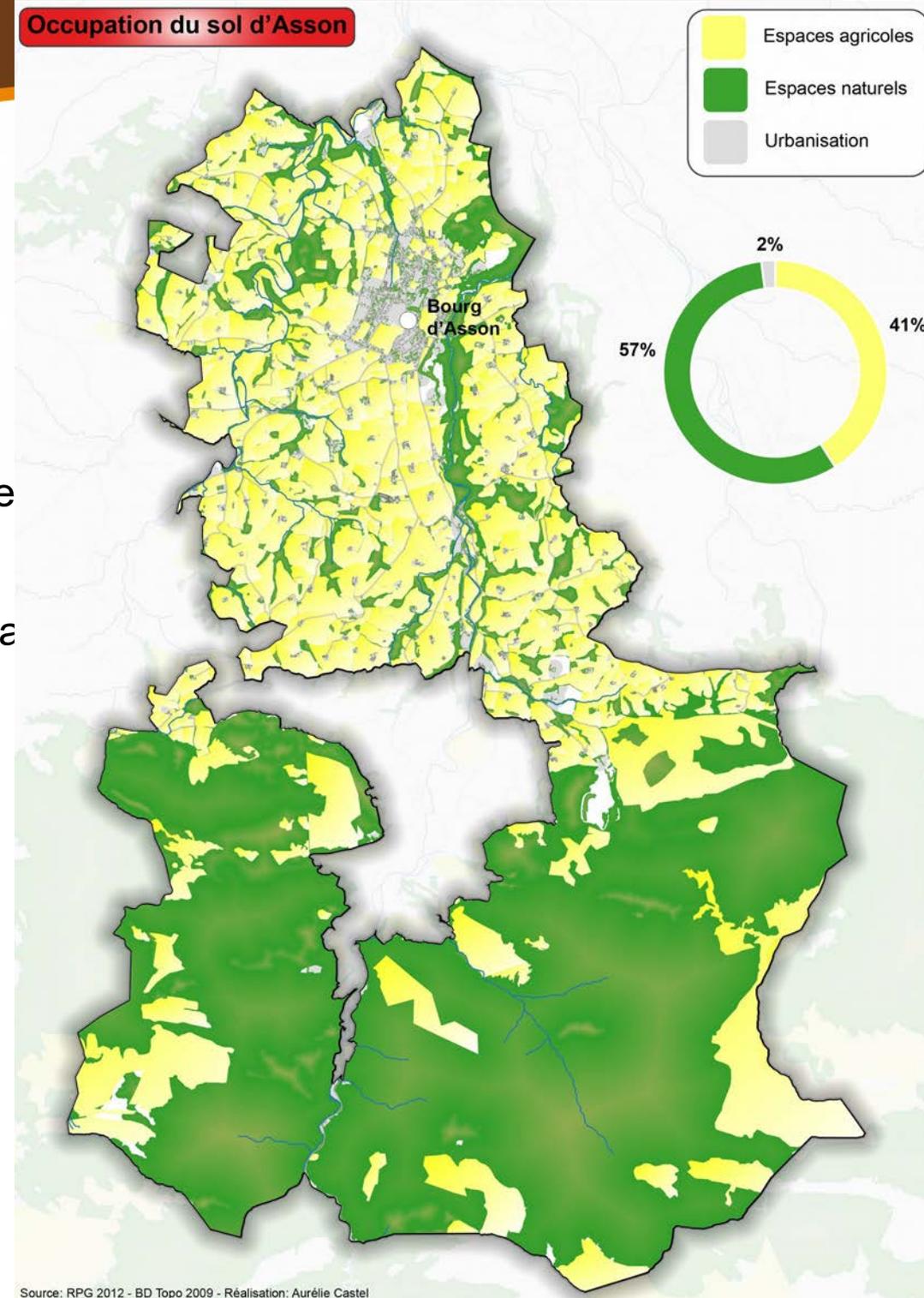
- ➔ Les captages d'eau potable destinée à l'alimentation humaine font l'objet de mesures de protection. Des périmètres de protection sont ainsi mis en place en application du Code de la Santé Publique : périmètre de protection immédiat et éloigné. Il s'agit de servitudes d'utilité publique mentionnées dans le Porter à Connaissance du Préfet et reportées au PLU. La commune ne semble toutefois pas concernée par ces périmètres.
- ➔ Enfin, la commune possède un réseau d'assainissement collectif sur le bourg, avec une station d'épuration d'une capacité de 1500 équivalent, exploitée en régie directe par le SEAPAN.
- ➔ Le schéma d'assainissement a été approuvé en 2013 avec l'objectif d'atteindre 2000 EH en 2019





Espaces Naturels

- Les espaces naturels sont très présents sur la commune, notamment en liaison avec d'une part le réseau hydrographique et d'autre part le relief.
- Ils recouvrent 57% de l'espace communal (4781 ha) essentiellement sur le relief, et s'insèrent dans une logique de massif

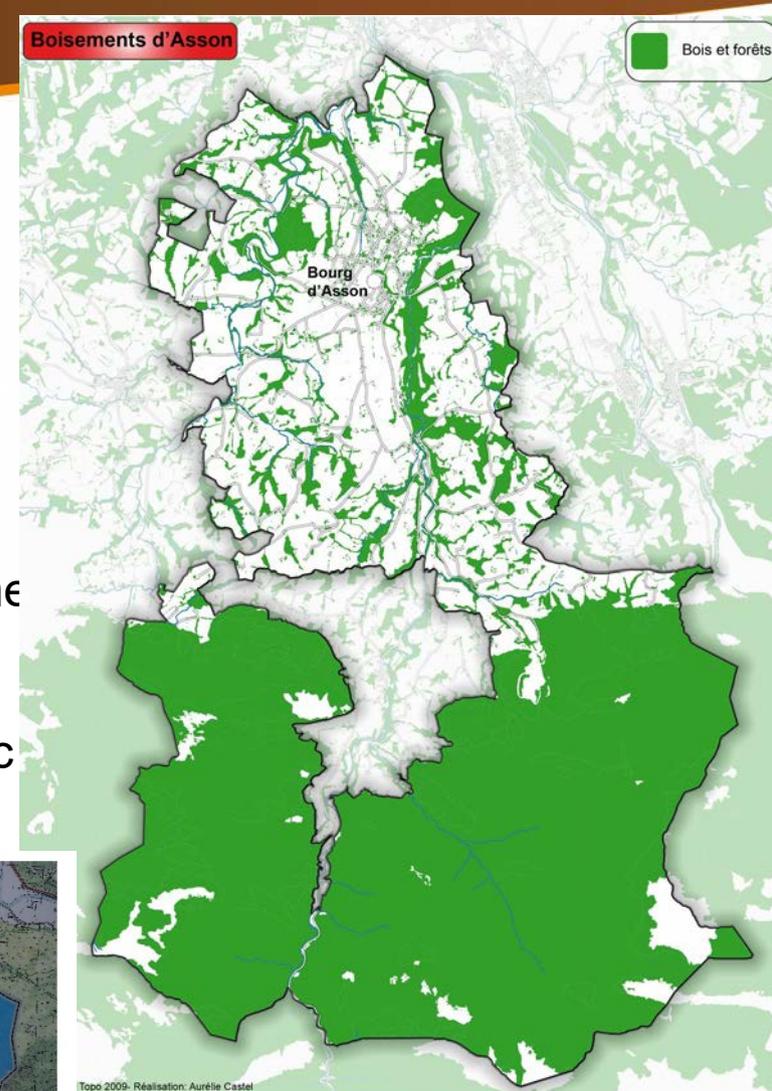


Espaces Naturels

- ➔ Les massifs boisés sont marqués par la présence de 2 forêts communales qui sont soumises au régime forestier : forêt de Bruges et la forêt indivise sous régime de protection d'Asson – Arthez d'Asson
- ➔ La forêt est majoritairement constituée de feuillus, avec des hêtraies et sapinières, et parfois tilleuls, orme des montagnes, chênes.
- ➔ La ripisylve est également très présente au bord des cours d'eau



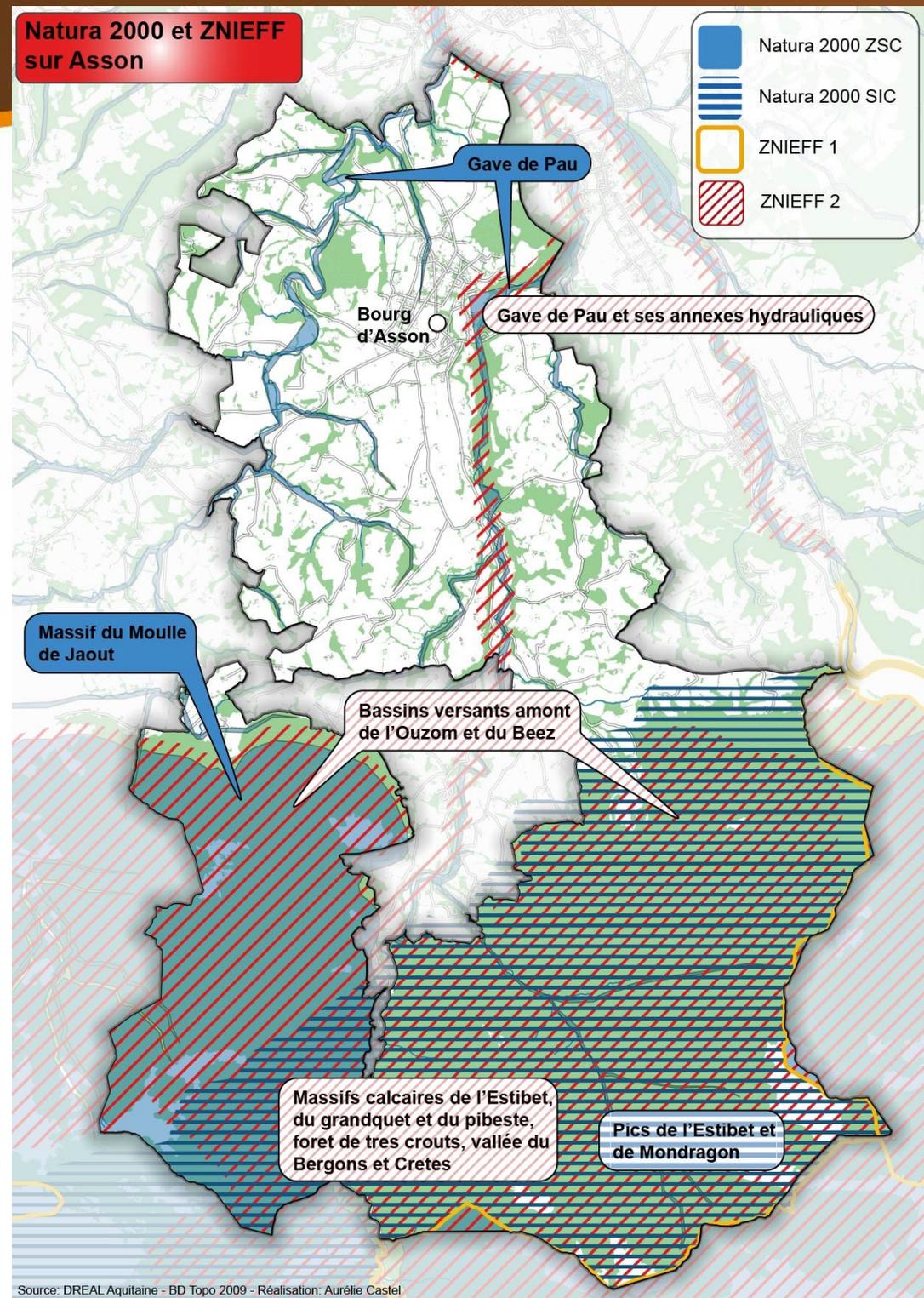
Forêts communale de Bruges (bleu) et forêt indivise Asson-Arthez d'Asson (jaune)



Natura 2000 et ZNIEFF sur Asson

- Natura 2000 ZSC
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Espaces naturels



Source: DREAL Aquitaine - BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

Espaces Naturels

- ➔ Il existe pas moins de 3 sites Natura 2000 sur la commune, mais aucun ne dispose d'un DOCOB à ce jour :
 - La ZSC « Gave de Pau ». L'eau douce couvre l'essentiel de la zone mais le réseau hydrographique possède également un système de saligues encore vivace, qui connaît cependant quelques pressions en premier lieu desquels l'urbanisation, le prélèvement de granulats et la divagation du fleuve. Le Gave de Pau et le Lagon appartiennent également aux axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE. Parmi les espèces animales déterminantes sur cet espace, on retrouve donc 3 poissons (Lamproie de Planer, Saumon atlantique et Chabot) et 4 invertébrés (Écrevisse à pieds blancs, Moule perlière, Gomphe à cercoïdes fourchus et Cordulie à corps fin) d'intérêt communautaire. La Cordulie à corps fin, présente sur le site, est concernée par le Plan National d'Actions en faveur des Odonates 2011-2015. Notons également que les cours d'eau sont potentiellement occupés par le vision d'Europe mais que sa présence n'est pas avérée.

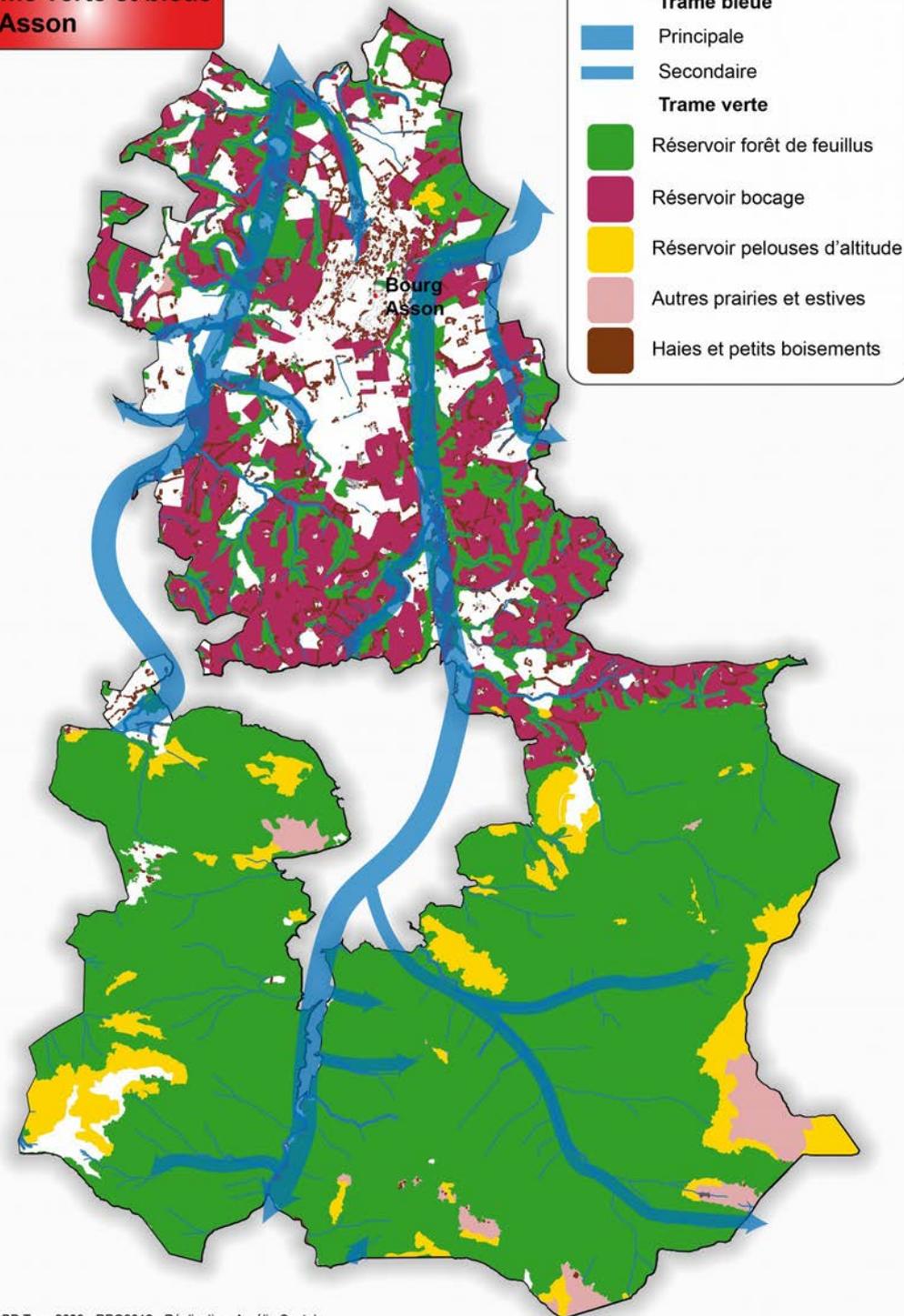
Espaces Naturels

- la ZSC « Massif du Moule de Jaout » (directive « Habitat »). 2003). Ce vaste ensemble montagneux, comprenant à l'ouest des falaises exposées, constitue un milieu d'habitats ouverts, mais également d'habitats forestiers et rupestres pyrénéens typiques, favorisant la présence d'espèces ornithologiques majeures. Parmi les espèces animales déterminantes sur cet espace, on retrouve ainsi le desman et la loutre, mais également 2 espèces de chauves souris (grand et petit rhinolophe) et une espèce d'oiseau (vautour fauve) d'intérêt communautaire. Il s'agit d'espèces phares à l'échelle des Pyrénées.
- la ZPS « Pics de l'Estibet et de Mondragon » (directive « Oiseaux »). Ce site, qui se superpose en partie au précédent, est également une zone de montagne de moyenne à haute altitude, avec une occupation du sol alternant habitats ouverts, rupestres et forestiers. 15 espèces d'oiseaux présentes sur cet espace sont recensées comme étant d'intérêt communautaire, 9 sont menacées (Aigle royal, Aigle botté, Milan royal, Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Grand Tétrás, Pic à dos blanc, Perdix hispaniensis Reichenow). La principale menace pesant sur cet espace est celui de la fermeture excessive des milieux en cas d'abandon des activités sylvo-pastorales.

Espaces naturels

- ➔ Les 4 ZNIEFF présentes sur Asson, qui recoupent plus ou moins les périmètres Natura 2000, sont :
 - pelouses, landes et boisements du Pic Merdanson et du Pic Mondragon (ZNIEFF de Type 1)
 - réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques (ZNIEFF de Type 2)
 - bassins versants amont de l'Ouzom (rive gauche) et du Beez (ZNIEFF de Type 2)
 - massifs calcaires de l'Estibète, du Granquet et du Pibeste, forêt de Très Crouts, vallée du Bergons et crêtes (ZNIEFF de Type 2).

Trame verte et bleue de Asson



- La Trame Bleue met en évidence une composante principale avec l'Ouzom et le Béaz, maillée avec une trame bleue secondaire constituée des autres cours d'eau et de leur chevelu.
- La Trame Verte est constituée par les différents réservoirs de biodiversité que sont les forêts de feuillus, les haies et petits boisements, le bocage, les pelouses d'altitude et les autres prairies et estives.
- Le schéma global de la Trame Verte et Bleue d'Asson montre la cohérence des ensembles et des espaces de transition, avec le développement harmonieux et respectueux de cette trame qui caractérise la commune.

Source: BD Topo 2009 - RPG2012 - Réalisation: Aurélie Castel

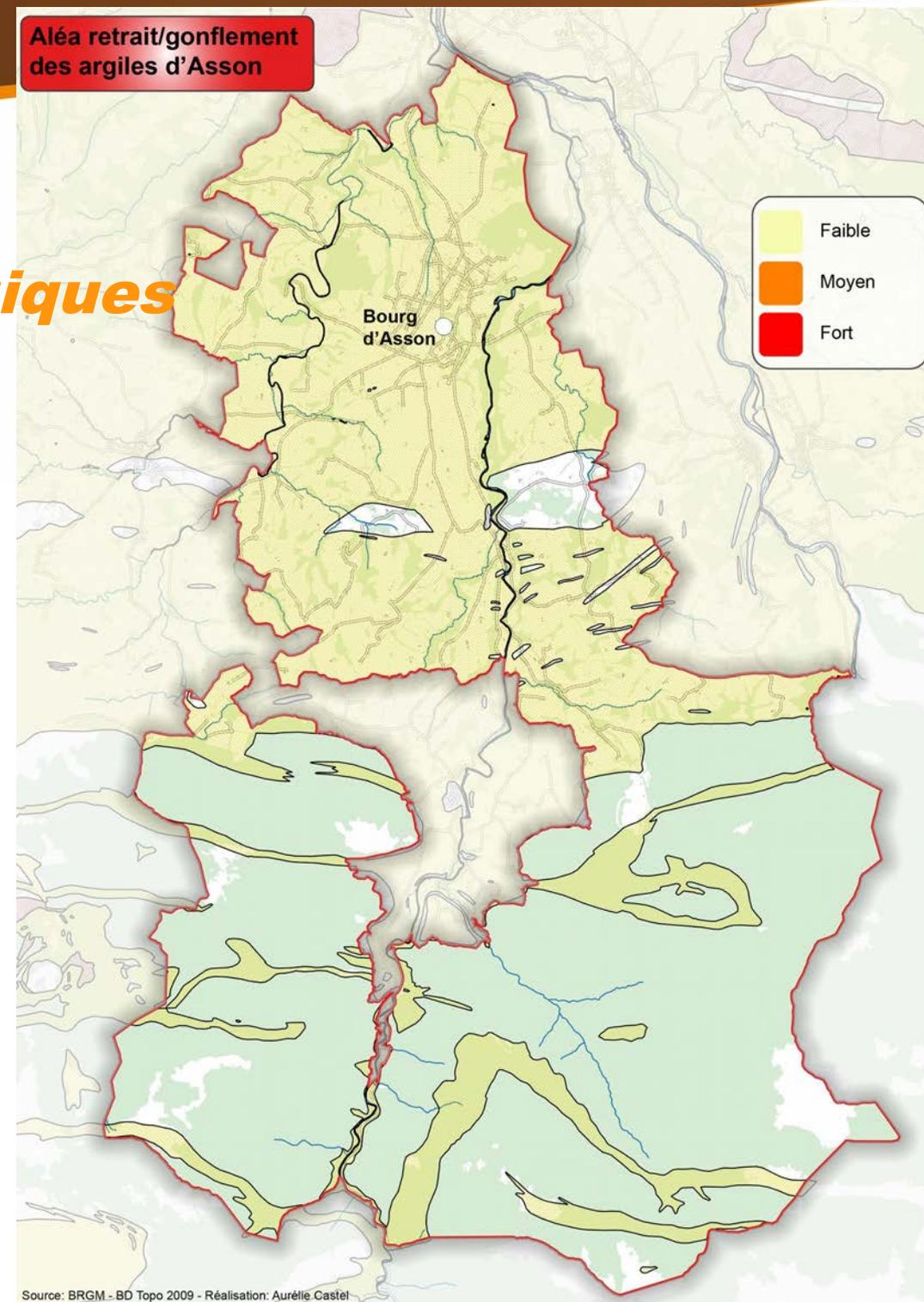


→ Si l'on articule les éléments du SCoT avec l'étude paysagère qui avait été réalisée lors de l'élaboration du PLU en 2006, on peut facilement identifier 4 types de paysages majeurs :

- les contreforts boisés de l'Ouzom
- les vallées étroites de l'Ouzom et du Béez
- la mosaïque bocagère du piémont
- le bourg et sa plaine agricole

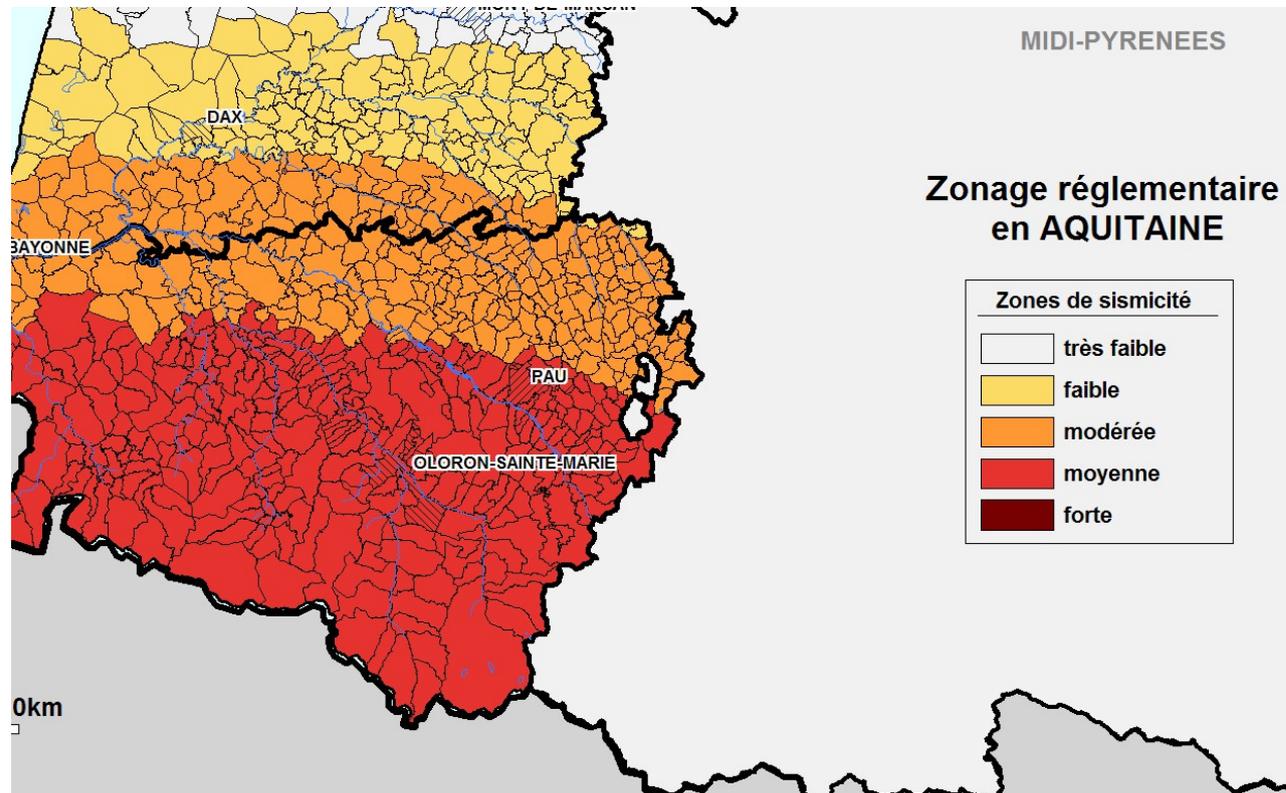
Les Risques Naturels et Technologiques

- ➔ Du fait de ses formations géologiques, la commune est partiellement concernée par le risque de retrait gonflement des argiles, avec un aléa toutefois faible.



Les Risques Naturels et Technologiques

La commune est également impactée par le risque sismique, de niveau 4 sur 5 (moyenne) comme l'ensemble du massif pyrénéen, avec les règles de construction parasismique applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.



Risques naturels et technologiques

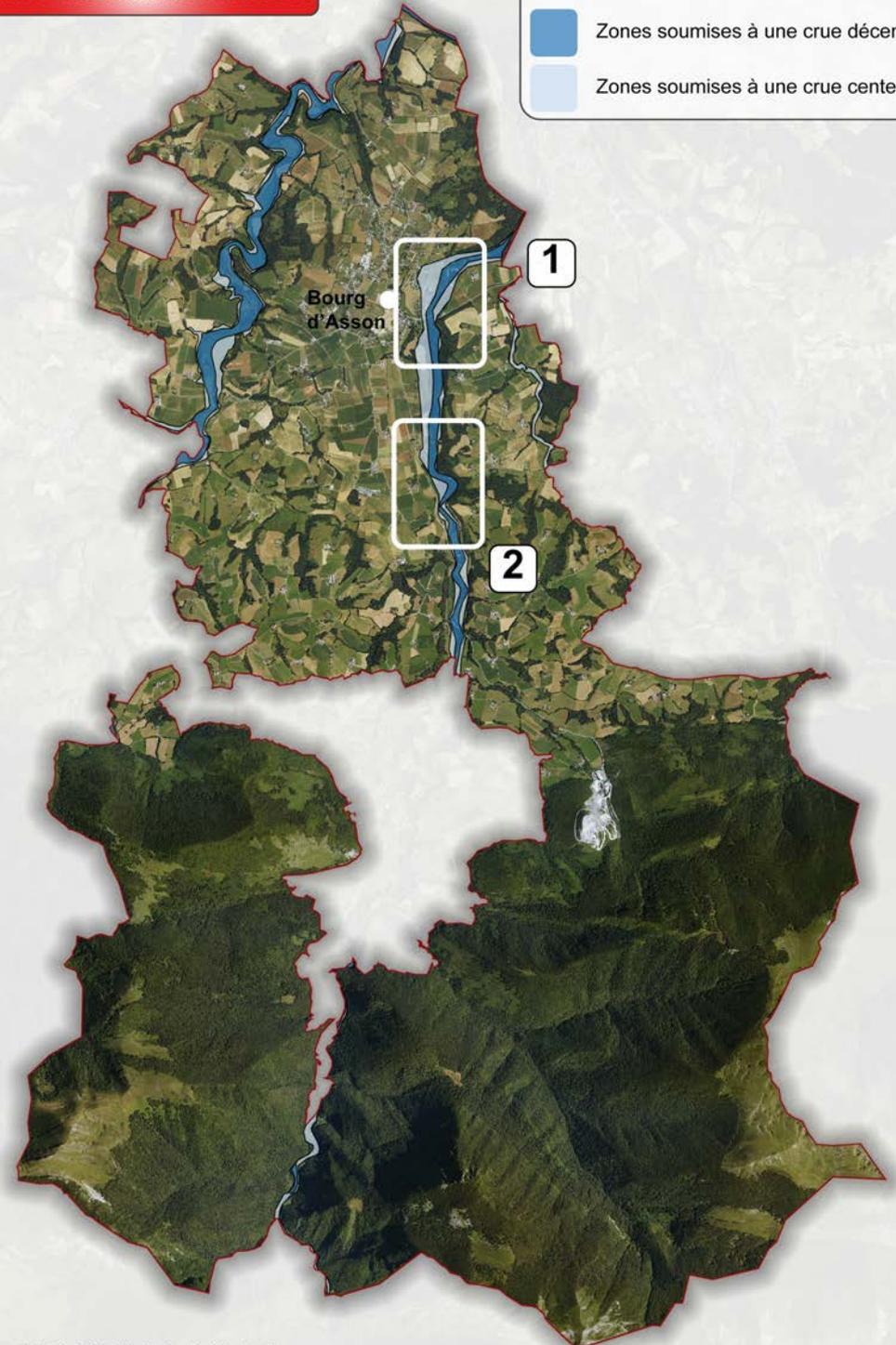
- ➔ La commune est concernée par le risque inondation, même s'il n'existe pas de Plan de Prévention du Risque (PPR)
- ➔ L'atlas des zones inondables est un document de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement de cours d'eau. Cette cartographie ne prétend pas représenter de manière exhaustive les plus hautes eaux connues sur tous les cours d'eau, les inondations du passé n'étant pas toutes connues ni parfaitement délimitées dans leur extension maximale.
- ➔ L'atlas des zones inondables n'a pas de valeur réglementaire et ne peut donc en aucun cas être opposable aux tiers comme document juridique. Il rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Il représente sur Asson les phénomènes observés pour une crue décennale et pour une crue centennale. Le Béez et l'Ouzom impliquent un risque de crue centennale et décennale.

Risques naturels et technologiques

Zones inondables d'Asson

Atlas des zones inondables

-  Zones soumises à une crue décennale
-  Zones soumises à une crue centennale



Source: BD Ortho 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

